



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : 0300 – Pro-Link 9.5% Clinging Safety Acid BC **Catégories SIMDUT :** D1A, E
Utilisation du produit : Nettoyant pour cuvette et urinoir
N° de code du produit : R095C (69952)
N° de FS : 0300

Nom et adresse du fournisseur :
 Pro-Link Canada
 Box 67082, 421 Richmond Road
 Ottawa, ON K2A 4E4
 (613) 722-0798

Nom et adresse du fabricant :
 Se reporter au fournisseur.

N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL₅₀</u>	<u>DL₅₀</u>	<u>CL₅₀</u>
			<u>mg/kg</u> <u>orale/lapin</u>	<u>mg/kg</u> <u>peau/lapin</u>	<u>ppm</u> <u>inh./souris</u>
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	7.5-15	900	n/d	1108 ppm/1 h
Alcool éthoxylaté	68131-39-5	0,1-1	3200	n/d	n/d

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Inhalation, ingestion, contact cutané et oculaire.

Aperçu en cas d'urgence : Danger! Extrêmement corrosif! Cause de graves brûlures et une lésion oculaire.

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :

Inhalation : Extrêmement irritant et/ou corrosif pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Nocif si inhalé.

Contact cutané : Dangereux en cas de contact cutané. Cause une lésion des tissus.

Contact oculaire : Le contact peut causer une lésion de la cornée ou la cécité. Douleur immédiate; graves brûlures.

Ingestion : Nocif ou fatal si avalé. Peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Effets de l'exposition à long terme (chronique) : Se reporter à la section 11. **Autres dangers importants :** Aucun rapporté.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact cutané : Rincer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux.

Contact oculaire : Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.

SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité : Ininflammable

Point d'éclair (méthode) : s/o °C (°F)

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) : s/o

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) : s/o

Explosibilité : *Sensibilité aux chocs:* Insensible. *Sensibilité aux décharges statiques :* Insensible.

Propriétés oxydantes : Aucunes

Température d'auto-inflammation : Aucune.

Moyens d'extinction adéquats : Appropriés aux produits environnants en combustion.

Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies/Équipement : s/o

Produits de combustion dangereux : s/o

SECTION 6 — REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.

Déversement/Nettoyage : Récupérer et réutiliser le plus de produit possible. Interdire l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit achevé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Ne pas toucher à la matière déversée.

Matières interdites : Aucune connue.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Le produit est corrosif. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié, y compris des gants en caoutchouc.

Entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Matériau d'emballage spécial : Contenant en plastique ou fabriqué avec une autre matière résistante à la corrosion.

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique devrait être suffisante.

Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire.

Gants de protection : Gants en caoutchouc de butyle, en néoprène ou en Viton. L'alcool de polyvinyle n'est pas recommandé.

Protection oculaire : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection : Si nécessaire selon les normes dans les lieux de travail.

SECTION 9 — CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Liquide vert épais ; odeur fruitée.

Seuil de l'odeur : n/d

pH : <1

Point d'ébullition : n/d

Point de fusion/congélation : n/d

Pression de vapeur : n/d

Solubilité dans l'eau : Très soluble

Coefficient de partage huile/eau : Presque zéro

Densité relative (eau = 1) : 1,05

Densité de vapeur (air=1) : n/d

Composés organiques volatils (COV) : s/o

Viscosité : 3/30 : 900-1500cPo

Taux d'évaporation : s/o

Pourcentage de matières volatiles selon le poids : n/d

Indice de réfraction : 13-14

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Normalement stable.

Conditions à éviter : Le contact accidentel avec l'eau et l'humidité. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matières à éviter : Bases fortes, métaux réactifs. Lors de la dilution, NE PAS ajouter l'eau à l'acide. Ajouter l'acide à l'eau.

Produits de décomposition dangereux : Vapeurs de chlore toxiques

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ : Pas établie pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

CL₅₀ : Pas établie pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients

Limites d'exposition : ACGIH-TLV 5 ppm (plafond)

Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Il n'existe aucun renseignement pour les personnes ou les animaux en ce qui a trait à la tératogénicité, la mutagénicité ou la toxicité pour la reproduction.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Maladies cutanées

Matières synergiques : Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets environnementaux : Le produit est corrosif. Le produit est nocif pour la vie aquatique en raison de son faible pH (acidité).

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manutention lors de l'élimination : Si possible, réutiliser le produit.

Méthodes d'élimination : Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 — TRANSPORT

Appellation réglementaire : TMD – Acide chlorhydrique, classe 8, UN1789, groupe d'emballage II

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre d'information générale seulement. Elle ne tient pas compte du format de l'emballage, des moyens de transport et des autres circonstances particulières. Se reporter aux règlements appropriés. La manutention des marchandises dangereuses/matières dangereuses doit être effectuée par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : D1A, E

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée pour : Pro-Link Canada Inc.

N° de téléphone : (613) 722-0798

Date de préparation : Le 25 octobre 2013

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2002.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques des fournisseurs de matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet

n/d Non disponible